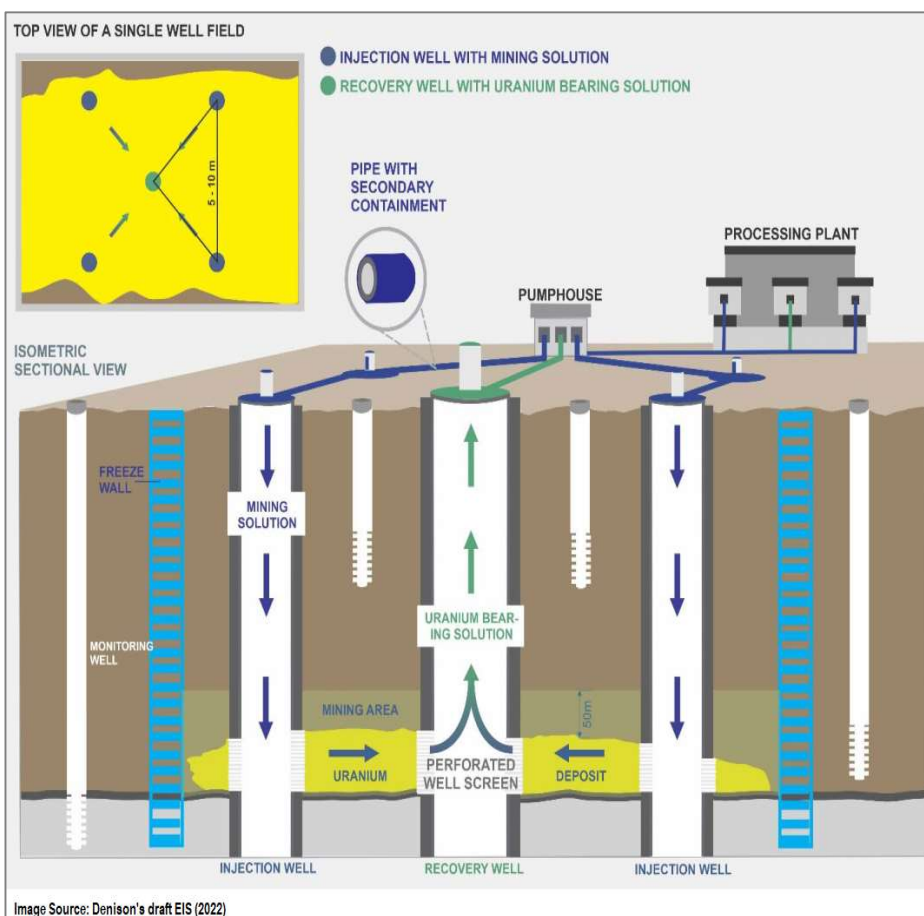


Mise à jour sur le projet Wheeler River de Denison Mines Corp.

VUE D'ENSEMBLE DU PROJET

Denison Mines Corporation (Denison) propose d'établir un projet d'extraction et de traitement d'uranium au moyen de la récupération in situ – [le projet Wheeler River](#) – dans le bassin d'Athabasca, qui se trouve en Saskatchewan, à environ 600 kilomètres au nord de Saskatoon. Le projet proposé est situé dans le territoire du Traité 10, la patrie des Métis, et dans les territoires traditionnels des Dénés, des Cris et des Métis. Il est également situé dans le district administratif du Nord de la Saskatchewan.



Denison a proposé une méthode de récupération in situ, qui signifie que l'exploitation minière a lieu sur place et en surface, sans qu'il y soit nécessaire de creuser une mine à ciel ouvert ou des voies souterraines.

La méthode d'extraction proposée consiste à:

- 1) l'injection d'une solution minière acide dans le sol par des puits enclos pour dissoudre l'uranium du gisement
- 2) ramener la solution minière uranifère à la surface par les puits de récupération
- 3) transport de la solution minière à une usine de traitement sur site pour traiter et extraire l'uranium

La zone d'extraction sera entourée d'un mur de congélation pour aider à contrôler le mouvement de la solution minière sous terre.

Le projet Wheeler River comprendrait des éléments souterrains et en surface pour soutenir l'extraction et le traitement de l'uranium. Les principales composantes sont les suivantes : un camp ; un centre d'exploitation du site ; un champ de puits d'extraction in situ et un mur de congélation ; des usines de congélation ; une usine de traitement / une usine de traitement de l'eau ; des installations d'entreposage et de stockage de carburant ; la production d'électricité ; la gestion des déchets ; une piste d'atterrissage ; et d'autres infrastructures pour soutenir les activités minières.

La proposition de Denison fait l'objet d'une [évaluation environnementale](#) (EA) par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), conformément à [la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012](#). Denison a également l'intention de soumettre une demande de permis de construire pour ses installations, ce qui déclencherà [un examen](#)

[approfondi du permis conformément à la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#). Le projet fait également l'objet d'une évaluation environnementale provinciale conformément à [la loi sur l'évaluation environnementale de la province de Saskatchewan](#).

OÙ NOUS SOMMES AUJOURD'HUI

En 2019, Denison a soumis une description de projet pour fournir un aperçu général sur la proposition du projet Wheeler River, qui a été affichée au [Registre canadien d'évaluation d'impact \(référence # : 80178\)](#) (le Registre) pour examen. Du 31 mai au 30 juin 2019, le personnel de la CCSN a sollicité les commentaires du public et des nations et communautés autochtones sur la description du projet et a affiché [les réponses du personnel de la CCSN](#) aux commentaires dans le Registre. Après la période de commentaires sur la description du projet, en décembre 2019, la Commission a publié un [compte rendu de décision](#) pour le projet Wheeler River, déclarant que l'évaluation environnementale inclura les facteurs mandatés par la LCEE 2012, sans facteurs supplémentaires.



À la demande de Denison, [l'EE a été temporairement suspendue](#) en raison de COVID-19 en mars 2020. Le projet a été repris en janvier 2021, date à laquelle Denison a fourni [une description de projet révisée](#). La description révisée du projet proposait une nouvelle conception de mur de congélation pour un troisième niveau de confinement au lieu du dôme de congélation proposé auparavant. Les révisions ne constituaient pas un changement important du projet et une consultation publique supplémentaire sur les révisions n'était pas requise. En mai 2020, en prévision de la soumission du projet d'étude d'impact environnemental (EIE), une [aide financière aux participants](#) a été offerte pour aider les nations et communautés autochtones et les membres du public à examiner et à commenter le projet d'EIE.

Depuis 2022, Denison effectue un examen sur le terrain pour évaluer la viabilité de la méthode in situ proposée, en vertu d'un permis de substances nucléaires et appareils à rayonnement autorisé par la CCSN. Ce permis est valable jusqu'au 31 décembre 2023.

En octobre 2022, Denison a soumis un projet d'EIE (voir [Documents clés](#)). Le personnel de la CCSN a effectué [un revue de conformité](#) pour la soumission de l'EIE et a constaté que la soumission contenait les informations requises pour procéder à l'examen technique. En novembre 2022, deux examens parallèles ont commencé : [une période de 90 jours pour les commentaires du public et des autochtones](#) et un examen technique de l'EIE de 120 jours par l'équipe d'examen fédérale et autochtone. [Les commentaires du public et des autochtones](#) ainsi que [les demandes d'informations fédérales](#) ont été communiqués à Denison pour révision.

PROCHAINES ÉTAPES

Denison devra répondre aux commentaires sur l'EIE formulés par le public et les nations et communautés autochtones, et fournir des réponses aux demandes d'informations fédérales, ainsi que toutes les informations supplémentaires requises. L'examen des réponses de Denison sera un processus itératif qui pourra durer aussi longtemps que nécessaire pour s'assurer que les réponses répondent aux exigences réglementaires. Lorsque l'ébauche d'EIE répondra aux exigences réglementaires, le personnel de la CCSN procédera à la préparation d'un rapport d'EE qui sera soumis à la Commission. Denison devra également satisfaire aux exigences d'autorisation de la CCSN décrites dans le [Règlement sur les mines et les usines de concentration d'uranium](#), entre autres exigences, afin d'obtenir un permis pour commencer la construction.

Avant de prendre une décision sur chacun des aspects de l'EE et de l'autorisation de construction du projet proposé, la Commission tiendra des audiences publiques auxquelles les nations et communautés autochtones et les membres du public pourront [participer](#).

RELATIONS EXTERNES

Le personnel de la CCSN continuera à s'impliquer dans le projet Wheeler River et prépare de futurs webinaires et événements de relations externes liés à la proposition d'exploitation minière in situ de Denison, au fur et à mesure de l'avancement de ce projet. Restez connectés!

Bulletin du projet Wheeler River

Si vous avez des questions ou des suggestions sur des sujets ou des thèmes que vous souhaiteriez voir abordés, n'hésitez pas à nous contacter.

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater

C.P. 1046, succursale B

Ottawa, ON K1P 5S9

Téléphone: 1-800-668-5284 (sans frais au Canada) or 613-995-5894

Courriel: WheelerRiver@cnsccsn.gc.ca

Site web: nuclearsafety.gc.ca